

Plan Local d'Urbanisme

Commune de JOINVILLE-LE-PONT

4.4

Plan Local d'Urbanisme Plan de zonage

Approuvé le 2 juillet 2019

- Limite communale
- ▨ Limite de zone ou de secteur
- UBa Nom de la zone ou du secteur
- ☒ Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du code de l'urbanisme
- ▢ Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du code de l'urbanisme
- ▢ Espace paysager ou récréatif à préserver au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- ▬ Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP) au titre de l'article L.151-6 du code de l'urbanisme
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global au titre de l'article L.151-41 5° du code de l'urbanisme
- Alignements d'arbres à préserver au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Linéaires de commerces de détail à protéger au titre de l'article L.151-16 du code de l'urbanisme
- Linéaires de commerces et d'artisanat à protéger au titre de l'article L.151-16 du code de l'urbanisme
- Bâtiments et éléments protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- Bâtiments et éléments remarqués au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

N

0 100 200 m

